



Association Française de Génie Civil
Délégation Sud-Ouest

Passages souterrains des gares de Gujan-Mestras et La Teste-de-Buch



Chers membres,

La délégation Sud-Ouest de l'AFGC a le plaisir de vous inviter à sa prochaine manifestation consacrée à la visite des chantiers des passages souterrains en gares de Gujan-Mestras et La Teste-de-Buch (33).

Ces deux gares, situées sur la ligne entre Lamothe et Arcachon, desservent deux communes situées sur le bassin d'Arcachon.

Jusqu'à présent, la traversée des voies par les voyageurs s'effectuait grâce à un passage planchéié. Cette traversée au niveau des voies n'est plus conforme aux normes de sécurité ferroviaire.

Lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) et dans le cadre de la politique de sécurisation de SNCF Réseau afin de répondre aux normes spécifiques pour les personnes à mobilité réduite, les travaux comprennent la mise en place d'un passage souterrain piétonnier (ascenseurs et escaliers), le réhaussement des quais, la pose d'éclairages, de signalétique de sécurité (bandes podotactiles) et de l'information des voyageurs.

L'opération principale de mise en oeuvre du passage souterrain a démarré en mars 2017 par la phase très technique de la réalisation d'un bouchon étanche. Les travaux de pose des cadres préfabriqués par grue routière sont réalisés durant une interruption totale des circulations de 84 h avec consignations caténaïres. Les travaux de réalisation des fondations et cuvelages des cages d'ascenseurs sont réalisés avec ralentissement des trains à 80 km/h ; les autres parties de l'ouvrage sont réalisées sans ralentissement des circulations ferroviaires.

Vous trouverez ci-joint le détail du programme ainsi que l'indispensable bulletin d'inscription. Afin de favoriser le co-voiturage, la liste des inscrits sera diffusée quelques jours avant l'évènement.

N'hésitez pas à inscrire vos collègues et amis à la manifestation, ils sont les bienvenus.



Pour le bureau de la délégation Sud-Ouest,
Son président,

Gaëtan de Gevigney



Association Française de Génie Civil
Délégation Sud-Ouest

Programme

09h45 : Accueil – café à la base travaux de la Teste de Buch

10h00 : Ouverture de la journée (AFGC)

10h15 : Présentation du chantier

10h45 : Visite du chantier de La Teste-de-Buch

11h30 : Tranfert

11h45 : Visite du chantier de Gujan Mestras

12h45 : Déjeuner sur place



Association Française de Génie Civil
Délégation Sud-Ouest

BULLETIN D'INSCRIPTION

Passages souterrains des gares de Gujan-Mestras et La Teste-de-Buch 14 juin 2017

Lieu: Gare SNCF de La Teste square du 18 juin, La teste de Buch		EPI à apporter : <input checked="" type="checkbox"/> Casque <input type="checkbox"/> Gants <input checked="" type="checkbox"/> Chaussures sécurité <input type="checkbox"/> Lunettes <input checked="" type="checkbox"/> Gilet	
SOCIETE :		Nom :	
		Adresse :	
Tel :		e-mail (facturation) :	
PARTICIPANTS :			
Nom	Prénom	Entreprise	E mail

	Nombre	Tarif <small>Comprenant la conférence, le déjeuner et la visite guidée</small>	TOTAL <small>Virement de préférence (RIB joint) ou chèque</small>
Membre AFGC		25 €	...€
Non membre AFGC (*)		65 €	...€
TOTAL			...€

(*) Le règlement de cette manifestation donne droit aux informations transmises par mail aux membres pendant l'année en cours

Bulletin d'inscription, à retourner avant le **2 juin 2017** au trésorier Alain Denat 7 impasse de Cannes 31240 L'UNION accompagné du règlement de la participation payable par chèque ou virement à l'ordre de l'AFGC (Association Française de Génie Civil)

Renseignements inscriptions: ad.urban@conseil.one
Renseignement visite : 06 25 98 32 92



Association Française de Génie Civil
Délégation Sud-Ouest



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

ATTENTION : Les domiciliations de prélèvements ne sont pas autorisées sur les comptes d'épargne.

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	04022	0000079167U	65	CL MERIGNAC (01840)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE

IBAN **FR94 3000 2040 2200 0007 9167 U65**
Code B.I.C **CRLYFRPP**

TITULAIRE DU COMPTE : **A.F.G.C.**



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

ATTENTION : Les domiciliations de prélèvements ne sont pas autorisées sur les comptes d'épargne.

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	04022	0000079167U	65	CL MERIGNAC (01840)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE

IBAN **FR94 3000 2040 2200 0007 9167 U65**
Code B.I.C **CRLYFRPP**

TITULAIRE DU COMPTE : **A.F.G.C.**